

# SECURITE SOCIALE



## Les Infos du Secteur

Le 5 / 01 / 2009

### Salaires : La CFDT signe l'accord 2009

En concertation avec le Comité de négociateurs et après avoir eu de nombreux contacts avec ses équipes, la fédération a pris la décision de signer l'accord sur les salaires 2009, rejoignant en cela la fédération FO, seule autre signataire.

#### Cet accord comporte trois mesures :

**1/ Une augmentation générale de la valeur du point de 1,2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2009.** Cette mesure, pour la première fois depuis de nombreuses années, est de nature à préserver le pouvoir d'achat de tous les salariés au regard d'une prévision d'inflation en chute libre.

**2/ La mise en place d'un taux opposable de 2 % minimum de GVT.** Aucune des quatre branches ne pourra faire moins en 2009, chacune devant prendre des dispositions pour que ce taux s'applique dans l'ensemble des organismes. Pour mémoire, le GVT atteignait 1,2 % en 2007 dans la branche maladie.

**3/ Une mesure spécifique en faveur des basses rémunérations.** Dès janvier 2009, les salaires nets mensuels hors prime (13<sup>ème</sup> mois, accueil...) compris entre 1013 € et 1500 € seront augmentés d'un nombre dégressif de points assurant, en sus des 1,2 % d'augmentation générale, une progression complémentaire de 4,2 % (au SMIC) à 0,4 % (à 1500 €).

Avec 1,2 % d'augmentation générale, l'accord que nous signons est donc davantage en phase avec les prévisions d'inflation. En fixant un taux de GVT d'au moins 2 % et en soutenant particulièrement les bas salaires, il permet également de corriger pour partie les insuffisances de la négociation avortée de 2008 (1,2 % en mars 2008, mesure unilatérale de l'employeur).

Il comporte aussi deux avancées importantes sur des revendications que la CFDT porte depuis plusieurs mois :

**1/ La mise en place, chaque année, d'un taux de GVT opposable** aux caisses nationales, en amont de la négociation salariale. Une fois ce principe acquis, nous exigerons qu'une concertation ait lieu avec chaque caisse nationale sur les axes prioritaires d'affectation de ce GVT ;

**2/ La possibilité de recourir, lorsque le besoin s'en fait sentir, à des mesures de soutien aux salariés les moins bien rémunérés,** car ceux-ci sont d'autant plus frappés par une inflation qui pèse, essentiellement, sur les produits de première nécessité.

2009 sera une année particulièrement difficile pour de nombreux salariés. En signant cet accord dans la Sécu, la CFDT poursuit le double objectif de préserver le pouvoir d'achat dans la profession, et de sortir du blocage de 2008 pour entamer, sans plus tarder, de nouvelles négociations sur la classification et sur les politiques de rémunération.

**Important :** Pour que cet accord s'applique, deux conditions doivent encore être réunies : Qu'il ne subisse pas de droit d'opposition des autres syndicats (il s'agit en effet, avec deux signataires, d'un nouvel accord minoritaire), et qu'il reçoive en l'état l'agrément ministériel.

Réponse dans les prochaines semaines.